



**ARRETE DU MAIRE**

Numéro : 019/2026

Nomenclature « Actes » :  
5 Institutions et vie politique  
5.4 Délégations de fonctions

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION  
ET DE SIGNATURE A MONSIEUR  
STEPHANE MARIE SIXIÈME ADJOINT.**

**Le Maire de BOUSSOIS,**

**Vu** l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

**Vu** la délibération n°013/2026 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026, fixant à 6 le nombre d'Adjoint au Maire,  
**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal de la ville de Boussois en date du 29 Mars 2026 constatant l'élection de Monsieur **Stéphane MARIE**, en qualité de sixième adjoint au maire ;

**Considérant** que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des Adjoints.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur **Stéphane MARIE**, 6<sup>ème</sup> adjoint est chargé des Sports et Relations avec les clubs sportifs, Organisation des manifestations sportives.

**ARTICLE 2 :** A ce titre, Monsieur **Stéphane MARIE**, pourra signer les actes suivants :

- Les courriers, documents, contrats et arrêtés, les engagements et les liquidations de dépenses, les liquidations de recettes, ainsi que les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et les contrats, conventions et autres documents qui y sont joints, relatifs aux fonctions déléguées ;
- Toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charges financière ;
- La délivrance des ampliations et expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 3 :** La signature par Monsieur **Stéphane MARIE** des pièces et actes cités à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « **par délégation du Maire** ».

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mars 2026 après l'élection et l'installation des adjoints.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur **Stéphane MARIE**,
- Transmis à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Transmis à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable d'Avesnes sur Helpe.

Fait à BOUSSOIS, le Dimanche 29 Mars 2026,

Le Maire,



**Didier CORBEAUX**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie  
Utilisateur : UT\_215901042 UT\_215901042

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>A0192026</b>
Objet :	<b>ARRETE 019/2026 : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR STEPHANE MARIE SIXIÈME ADJOINT.</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215901042-20260329-A0192026-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901042-20260329-A0192026-AR-1-1_0.xml	text/xml	925 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : 0192026.pdf Nom métier : 99_AR-059-215901042-20260329-A0192026-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	388.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	30 mars 2026 à 16h21min18s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	30 mars 2026 à 16h21min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	30 mars 2026 à 16h21min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2026 à 16h21min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2026 à 16h21min39s	Reçu par le MI le 2026-03-30